

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

<p><i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i></p>	<p>Date 04.10.16</p>	<p>Heure</p>	<p>Numéro 16.166</p>	<p>Département(s) DJSC</p>
	<p>Annule et remplace</p>			
<p>Auteur(s) : Commission Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ)</p>				
<p>Titre : Privilégier une solution à deux entrées séparées</p>				
<p>Contenu : La commission invite le Conseil d'État à fermer le couloir de liaison, afin d'avoir deux entrées séparées pour le Tribunal d'instance et le Ministère public.</p>				
<p>Développement (facultatif) : Une partie des membres de la commission considère que de faire se rencontrer dans le hall d'entrée et d'accueil, les clients et les magistrats du Ministère public et du Tribunal d'instance, est incompatible ou en tous les cas peu souhaitable, dans une perspective d'indépendance des instances. S'il a bien été démontré à la commission qu'il n'y avait pas d'incompatibilité et que, par ailleurs, d'autres cantons et pays pratiquent déjà de la sorte sans que cela ne pose de problèmes, la majorité de la commission a toutefois estimé que l'intérêt du projet prévalait sur la question d'une seule entrée. De ce fait, la commission s'est majoritairement ralliée à la proposition d'une demande de fermeture permanente de la porte permettant la liaison entre les deux entrées, demande qui ne modifie pas les plans de construction et qui permet d'avoir deux entrées séparées qui se situent sur des façades différentes de l'immeuble.</p>				
<p>L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non</p>				
<p>Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Adrien Steudler, président de la commission</p>				
<p>Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :</p>	<p>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</p>	<p>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</p>		